

# Informations diverses 2020

---

## Le carnet de liaison

Chaque élève recevra un carnet de liaison le jour de la rentrée. Ce carnet vous apportera des indications importantes sur la charte de vie au lycée et sur le statut des élèves.

Ce carnet constitue le moyen de communication privilégié entre la famille et l'établissement. Il convient donc de le consulter régulièrement.

## Les certificats de scolarité

Mi-septembre, vous recevrez automatiquement deux certificats de scolarité. Ces documents seront envoyés directement par école directe. Vous pourrez ainsi à tous moments les rééditer si besoin.

## La responsabilité et les assurances

Tous les élèves sont assurés pour les activités scolaires et extra scolaires par une garantie « individuelle accident » (assurance souscrite auprès de la mutuelle Saint Christophe).

[www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

La déclaration d'accident doit être faite auprès du secrétariat des élèves dans les 24 heures, certifiée par un témoin.

Une assurance de responsabilité civile souscrite couvre les accidents dont le lycée pourrait être rendu responsable. Par contre, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou de dégradation concernant les objets apportés par les élèves au lycée.

## La remise des livres

Les manuels scolaires seront remis aux élèves dans l'établissement dès la rentrée selon un planning établi. Les livres sont fournis par l'ARBS. La réservation des ouvrages se fait directement sur le site à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 [www.arbs.com](http://www.arbs.com)

## Les fournitures scolaires

Les professeurs communiqueront leurs souhaits à la rentrée. Aucune liste n'est transmise avant.

## Codes d'accès ECOLE DIRECTE

A partir de la rentrée, ECOLE DIRECTE sera utilisé au lycée.

Cet espace vous permettra de suivre l'intégralité de la scolarité de votre enfant : notes, cahiers de textes, retards, absences, encouragements, sanctions...

Il vous permettra également de communiquer avec nous par mail. Nous y déposerons toutes les circulaires qui ne seront désormais, plus distribuées en version papier. (si toutefois vous ne disposiez pas de l'outil informatique, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat pour que nous puissions vous envoyer des courriers)

**Les codes d'accès à cette application vous seront donnés durant le mois de septembre.**

## Les photos d'identités et photos de classes

Elles seront réalisées pour les lycéens et étudiants, avec le professeur titulaire le LUNDI 7 SEPTEMBRE. Elles seront intégrées dans notre base élève.

## La restauration

Afin de mieux servir les jeunes, l'établissement propose 3 régimes scolaires :

- La demi-pension 5,50 € le repas
- La prise de repas occasionnelle 6.10 € le repas
- L'achat d'un repas plus léger à la sandwicherie à partir de 3,50 la formule

Tout repas est à consommer sur place.

**Il n'est pas autorisé d'apporter son repas pour déjeuner dans l'établissement.**

## Les horaires

Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir. L'amplitude de l'horaire scolaire est de 8 h 05

à 17 h 15 avec une interruption d'une heure pour le repas du midi.

Le lycée est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 17 h 30.

## Les transports

Pour les élèves qui habitent la Métropole Européenne de Lille : <https://www.ilevia.fr/fr/>

Pour les élèves qui habitent en dehors de la Métropole Européenne de Lille :

- Pour les classes de 1<sup>ère</sup> et terminale scolarisés au lycée en 2019 – 2020 : la reconduction est automatique.
- Pour les nouveaux élèves entrant quel que soit le niveau : la demande est à faire en ligne sur le site <https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr/>
- Pour les nouveaux élèves domiciliés dans le Pas-de-Calais quel que soit le niveau : la demande est à faire en ligne sur le site : <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

## La carte génération

Cette carte vous permet d'obtenir de la part de la Région Hauts de France, une somme de 100 € la première année et 55 € les années suivantes à dépenser pour payer les livres scolaires ou acheter les fournitures et équipements.

La demande de cette carte peut se faire dès le 22 juin 2020 sur le site :

[www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr) uniquement pour les nouveaux élèves entrant en seconde professionnelle ou en seconde GT et la 3<sup>ème</sup> prépa métiers.

Pour les élèves des classes de première et de terminale, la carte est reconduite automatiquement.